



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre novembre à dix huit heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 18 novembre 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2021D3-5-5-179**

**OBJET : NATATION SCOLAIRE EN 6ÈME**

#### Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), RATTO Stéphan, LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Paul TERRENNE), Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, Monsieur Guy MERIEL et Monsieur BOYER Serge.

#### Absents excusés :

DELACHOUX Jean-Paul.

#### Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

**2021D3-5-5-179**

**OBJET : NATATION SCOLAIRE EN 6ème**

Le Président rappelle que depuis de nombreuses années dans le cadre des politiques qualitatives, la Communauté de Communes des Deux Rives met gracieusement à disposition des collégiens sa structure aquatique.

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne dans le cadre de sa politique pour la natation scolaire en collège attribue une dotation aux établissements pour les classes de 6ème sur la base de 10 séances par division afin de payer les entrées et les transports.

Par conséquent, à l'instar de la tarification pour le lycée à savoir :

2020-2021 : 31,12 €/heure/couloir

2021-2022 : 31,25 €/heure/couloir

pour les années futures, une revalorisation sera indexée sur l'indice des loyers de l'INSEE du 2ème trimestre n+1.

Le Président propose donc de prévoir pour le collège pour les élèves de 6ème une facturation en partant sur les mêmes tarifs que ceux convenus avec la Région dans une perspective d'équité.

S'agissant des transports, la Communauté de Communes continuera à solliciter le collège à hauteur des dépenses réelles engagées par la CC2R en fonction du nombre de séances utilisées.

Par conséquent, le Président propose de l'autoriser à signer les documents relatifs à ce dossier le cas échéant.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter les propositions du Président,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait à Valence d'Agen, le 24 novembre 2021

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 25 novembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives



**Jean Michel BAYLET**



Certifié exécutoire **30 NOV. 2021**

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le **30 NOV. 2021**

**AR PRÉFECTURE****NATATION SCOLAIRE EN 6ème**

Numéro de l'acte : 2021D3\_5\_5\_179

Date de la décision : 24/11/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20211124-2021D3\_5\_5\_179-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 30/11/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Domaine et patrimoine / Autres actes de gestion du domaine public / autres

Document : [99\\_DE-082-248200016-20211124-2021D3\\_5\\_5\\_179-DE-1-1\\_1.pdf](#) (Document original)

---

Date de dépôt de l'acte : 30/11/2021 15:35:20

Date d'envoi de l'acte : 30/11/2021 15:38:09

Date de réception de l'AR : 30/11/2021 15:46:01